

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-37

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### PROGRAMME 2006

---

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années, par ses politiques, les travaux d'équipement des services ruraux notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes votés par l'Assemblée Départementale sont financés par des crédits du Département ou depuis 2005, par le programme SUR (Solidarité Urbain Rural) géré par l'Agence de l'Eau. Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,

- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces participations financières, viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides traditionnelles de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de Bassin.

Ainsi, depuis 1992 les subventions complémentaires ne sont plus versées dans le cas d'une participation de l'Agence de l'Eau au moins égale à leur montant.

Dans le but d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée Départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'Eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pourront faire l'objet de dé plafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

#### **I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006**

#### **II - LES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU**

#### **III - LE MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE**

#### **IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION,** qui sont à prélever sur les crédits départementaux.

Cette programmation n'a pas fait l'objet d'inscription sur des crédits du programme S.U.R.

# I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006

## 1 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux - Subventions en capital

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	Taux en %	Montant	
Commune de Laguépie	Réseau (centre du village et lotissements)	161 000	40 %	64 400	29/05/06
Commune de Valence d'Agen	Réseau (ZI - Prouxet)	75 560	40 %	30 224	19/06/06
Commune de Villebrumier	Réseau (ZA - Lotissements)	30 264	40 %	12 106	29/05/06
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau Albias (Tarry, Croix Haute) St-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, pré-bas, la timbale), Bioule (Bourrels)	317 874	40 %	127 150	19/06/06
SE de la Région d'Auvillar	Réseau Auvillar (rue Marcelet)	32 378	40 %	12 952	29/05/06
SE Bourg de Visa	Réseau Montagudet (croix de Pastourel) Lacourt de Visa (tr2) Bourg de Visa (Barenne)	167 000	40 %	66 800	29/05/06
SE de la Région de Castelsarrasin	Réseau Castelsarrasin (Ticol)	11 140	40 %	4 456	29/05/06
SE Canton de Caylus	Station Loze (filtres à sable)	25 000	60 %	15 000	29/05/06
SE Cazes Mondenard	Station Castelnau Montratier	34 000	60 %	20 400	
	Réseau à Tréjouis (Saint- Urcisse), à Cazes Mondenard (Cambayrac et à Paubaulan)	59 389	40 %	23 756	29/05/06

MAITRE	OPERATIONS	SUBVENTIONS	DECISIONS DE LA COMMIS
--------	------------	-------------	------------------------------

	<b>Nature des travaux</b>	<b>DEPENSE SUBVENTIONNABLE</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant</b>	
SE de Dunes/Donzac	Réseau Donzac (Le Mousse) Saint-Cirice (Vignes de Soliès) Dunes (Pignoux)	58 370	40 %	23 348	29/05/06
SAEP de Grisolles	Réseau Canals (canal bas), Savenes (vers Escufes), Campsas (bourg - Tr 2), Montbartier (bourg)	287 000	40 %	114 800	29/05/06
SE de la Région de Lauzerte et de Montaigne de Quercy	Réseau - Lauzerte (giratoire Auléry) Modélisation réseau Montaigne de Quercy (Couloussac)	58 450	40 %	23 380	/
SE de Monclar Saint-Nauphary	Réseau - Monclar de Quercy (Les cliquis)	42 000	40 %	16 800	29/05/06
SIAEP de Montbeton/Lacourt Saint-Pierre/Montauban Rive Gauche	Réseau - Montbeton (La Garenne Tirecrabe)	92 000	40 %	36 800	/
SIEA de Montpezat/Puy-laroque	Réseau Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint-Georges (Saint-Martin), Saint-Cirq (Martinet)	247 256	40 %	98 902	19/06/06
SME du Quercy/Pays de Serres	Réseau Lacour de Visa (refoulement vers Nord Séoune)	48 000	40 %	19 200	29/05/06
SE Région de Saint-Antonin Noble Val	Réseau Verfeil-sur-Seye (RD33) St Antonin Noble Val (9 Pierres) Cazals (Bourg)	137 541	40 %	55 016	19/06/06
	Réseau - Travaux de sécurité	83 125	10 %*	8 313	19/06/06
SIAEP de Verdun/Bouillac/Beaupuy	Réseau - Verdun sur Garonne (Bédélère - Tour d'hostes)	27 800	40 %	11 120	29/05/06
SE de Penne/Saint-Sylvestre (47)	Réseau - Valeilles (Bourg)	37 600	40 %	15 040	19/06/06
Total subventions en capital 2006 Alimentation en Eau Potable		2 032 747		799 963	

\* Taux de subvention plafonné suite à une aide de l'Etat (DGE) sur cette opération

## 2 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux - Subventions en annuités

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	Taux en %	Montant	
SIAEP de Garganvillar	Réseau à Garganvillar, Fajolles, Angeville, Labourgade Caumont	766 900	40 %	306 760	29/05/06
	Station de Castelferrus	478 480	60 %	287 088	/
SAEP de Grisolles	Station de Grisolles - (3 <sup>ème</sup> bassin de filtration)	600 000	60 %	360 000	/
SIEA de Montpezat/Puylaroque	Interconnexions réseaux à Puylaroque - Lapenche	1 325 185	40 %	530 074	19/06/06
Total subventions en annuités 2006 Alimentation en Eau Potable		3 170 565		1 483 922	
<b>Total Programme Principal - AEP 2006 Alimentation en Eau Potable</b>		<b>5 203 312</b>		<b>1 893 960</b>	

## **II - OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :**

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
SIAEP de Garganvillar	Station de Castelferrus	370 000	92 500 (25 %)
<b>TOTAL</b>		370 000	<b>92 500</b>

## **III - MONTANTS DEFINITIFS PROPOSES POUR L'INTER- VENTION DU DEPARTEMENT**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		MONTANT SUBVENTION
	NATURE DES TRAVAUX	COUT ELIGIBLE (€HT)	
SIAEP de Garganvillar	Station de Castelferrus	478 480	194 588 (40,67%)
<b>TOTAL</b>		478 480	194 588

## **IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION**

ANNEE PROGRAMME  BENEFICIAIRES Programme 2006	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2006	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
SIAEP de Garganvillar Station de Castelferrus					40,67%	194 588		
<b>TOTAL</b>						<b>194 588</b>		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur la proposition ci-dessus qui consiste à diminuer le

montant d'une subvention en annuités du Département (Article 2041482 - Sous-Fonction 61), suite à l'aide accordée par l'Agence de bassin.

Pour mémoire, la consommation des crédits relatifs aux subventions en capital est la suivante :

Article 2041440 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2006 :	410 038 €
- Engagé à ce jour :	366 348 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
- Disponible :	43 690 €

Article 2041441 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2006 :	389 925 €
- Engagé à ce jour :	353 035 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
- Disponible :	36 890 €

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 juillet 2006**

CP 06/07-37

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**PROGRAMME 2006**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 27 janvier 1999 relative aux financements des divers maîtres d'ouvrages,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide de diminuer une subvention en annuités du Département (Article 2041482 – sous-fonction 61) suite à l'aide accordée par l'Agence de bassin :

ANNEE PROGRAMME  BENEFICIAIRES Programme 2006	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2006	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<u>SIAEP de Garganvillar</u> Station de Castelferrus					40,67%	194 588		
<b>TOTAL</b>						<b>194 588</b>		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,